



LES FRAIS DE VIE

Les accords du groupe sont précis sur les remboursements de frais de repas / hôtel et selon la région :

Guide des Voyages

Recommandations

Forfaits

- Règlement fait auprès du restaurateur ou hôtel (soirée étape) au moment du départ.
- Les dépenses seront remboursées par Notilus, ou note de frais, d'après justificatifs.

Tarifs maximum de remboursement des frais d'hôtellerie et de restauration

	Province	Région Parisienne
Hôtel Chambre	67,00 €	95,00 €
Hôtel Nuit + PDJ	68,00 €	100,00 €
Hôtel Soirée étape	77,00 €	110,00 €
Hôtel PDJ seul	6,50 €	8,50 €
Repas Cafétéria	12,20 €	12,20 €
Repas Restaurant	15,50 €	22,00 €

Important

- Ces plafonds ne sont pas des objectifs à atteindre absolument !
- Ils constituent la limite haute acceptable par le groupe pour les déplacements professionnels de ses collaborateurs.
- Le fonctionnement de certaines activités du groupe peut amener à modifier les niveaux indiqués.

Or, certaines branches ou services réduisent jusqu'à 30% les indemnités prévues par le GROUPE.

Pour la CFDT, c'est intolérable.

N'hésitez pas, ignorer les messages de dépassements de « NOTILUS » si vos notes de frais sont dans la fourchette autorisée dans le tableau ci-dessus.